



REGLEMENT

INTERVENANTS / ACTIVITES / PERISCOLAIRES

ROLE BÉNÉFIQUE DE L'INTERVENANT :

Il est attendu qu'un intervenant du périscolaire dans le cadre des activités qui lui sont confiées fasse preuve d'un comportement exemplaire vis-à-vis des enfants et notamment :

1. Traiter les enfants avec respect et dignité.
2. Encourager et motiver les enfants à participer aux activités périscolaires dont il a la charge.
3. Adapter son message (pédagogique ou autre) au niveau du groupe mais également à celui de chaque enfant.
4. Veiller à l'inclusion de tous les enfants participant aux activités dont il a la charge.
5. Modérer les relations entre les enfants et, si besoin, intervenir pour gérer les conflits entre les enfants afin d'éviter que ceux-ci ne dégénèrent en violence physique ou verbale.
6. Signaler à la Direction du Lycée Hoffet tout comportement inapproprié.
7. Prendre connaissance de la convention collective et des règlements de l'établissement en les contre signant.

Rappel : Le principe de l'individualisation

Le principe de l'individualisation des sanctions est conforme à la règle d'équité : elles ne peuvent atteindre indistinctement un groupe d'élèves.

Énoncé du principe :

Le principe d'individualisation implique de tenir compte du degré de responsabilité de l'élève. La sanction ne se fonde pas seulement sur l'acte en lui-même mais également sur la prise en compte de la personnalité de l'élève, surtout s'agissant des mineurs, ainsi que du contexte dans lequel la faute a été commise. **Les punitions ou sanctions collectives sont donc prohibées.** Outre le fait qu'elles sont illégales, leur finalité éducative ne serait pas atteinte. Il s'agit en effet de mettre l'élève en situation de s'interroger sur sa conduite et les conséquences de ses actes.



Rappel des règles permettant le bon fonctionnement des activités :

A- Vous êtes **responsable** des enfants du début de l'activité à la fin de celle-ci en conséquence:

- 1) Pour chaque activité, vous prenez en charge les enfants durant le temps de l'animation. Donc un appel doit être obligatoirement fait en début d'activité. Dans le cas où un enfant est absent vérifiez si il était présent en classe dans la journée, assurez-vous qu'il n'attende pas dans le hall d'entrée ou dans un tout autre lieu de l'établissement.
- 2) En aucun cas vous ne devez laisser les enfants sans surveillance.
- 3) Vous devez absolument avoir votre matériel avant le début de votre activité.
- 4) A la fin des activités, vous quittez la salle avec les enfants et vous les emmenez dans le hall d'entrée pour attendre les parents. Sauf pour les MS et les GS, les parents venant chercher les enfants à la maternelle.
- 5) Les enfants qui basculent sur une autre activité doivent se rendre sous le préau, ils seront pris en charge par les animateurs. Les élèves ayant fini se rendent dans le hall d'entrée sous la surveillance de l'animateur avec lequel ils viennent de faire l'activité.
- 6) Concernant le **mercredi**, les activités se terminent à 16h. Les parents peuvent récupérer leurs enfants jusqu'à 17h, dans les cours (primaire et maternelle). Soyez très vigilant, **chaque enfant doit obligatoirement vous signaler son départ.**
- 7) En cas de **problème de santé** à l'école vous devez impérativement vous rapprocher du secrétariat pour que la famille soit contactée le plus rapidement possible par le biais des coordonnées données dans la fiche annuelle de renseignements. En cas d'urgence extrême vous devez prendre les mesures qui s'imposent et contacter l'établissement qui contactera un service d'urgence.
- 8) Des retards répétitifs pourront vous être décomptés de votre salaire.



B- Vous êtes responsables du matériel et des infrastructures que vous utilisez, en conséquence:

- 1) Ranger et nettoyer le matériel utilisé, correctement dans les placards.
- 2) Les salles utilisées doivent être absolument laissées dans l'état dans lequel vous les avez trouvées. **Ne rien prendre, ne rien laisser. Aucun enfant ne doit rester dans la salle de classe même s'il a une autre activité après.**
- 3) Pour les activités sportives, l'enfant doit porter une tenue appropriée (basket, short, tee-shirt et casquette). Sinon, le signaler à la coordinatrice pour qu'elle puisse en parler aux parents.

C- ETUDE SURVEILLÉE

Il s'agit bien d'une aide aux devoirs et non d'une permanence. Les enfants doivent être tranquillement installés et **ne doivent en aucun cas perturber l'activité ou les autres enfants. Tous les élèves doivent avoir un travail à faire** (Pas de dessin, sauf pour illustrer le cahier de poésie).

Nom :

Prénom :

J'atteste avoir pris connaissance de ce règlement et je m'engage à le respecter pour la durée des activités périscolaires dont j'aurais la charge.

Vientiane le

Signature de l'intervenant